

<https://collegegilbertdru.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article332>



Le fonctionnement et les règles de vie au CDI

- Disciplines - CDI -



Date de mise en ligne : lundi 30 mars 2020

Copyright © Collège Gilbert DRU - Tous droits réservés

QUAND VENIR AU CDI ?

Je viens au CDI sur mon temps libre ou pendant les heures de permanence après inscription auprès des surveillants.

POURQUOI VENIR AU CDI ?

- Pour lire
- Pour emprunter des documents
- Pour effectuer une recherche documentaire
- Pour travailler à l'aide de documents
- Pour m'informer (sur l'actualité, les programmes culturels, les métiers...)

REGLEMENT DU CDI :

A mon arrivée au CDI, je dépose mon cartable et me présente avec mon carnet à la documentaliste.

Je m'installe pour me consacrer à une activité soit de lecture, d'emprunt, de recherche, de travail ou d'information.

Je dois rester calme et le plus silencieux possible afin de respecter mes camarades.

Je dois limiter mes déplacements

Je dois respecter les livres et le matériel

Je dois respecter le classement des documents

Je dois faire enregistrer mes emprunts auprès de la documentaliste

Je dois respecter les délais d'emprunt

Avant de consulter internet, je dois demander l'autorisation à la documentaliste et préciser le sujet de ma recherche.

